

Résumé de la séance du 8 décembre 2014, deux interventions :

1) « Les plateformes de prêts à destination des bibliothèques publiques »

Par Aude INAUDI, GRESEC, Université Grenoble Alpes, et Pierre BARBAGELATA, Laboratoire I3M, Université de Toulon.

Les deux intervenants ont présenté certains éléments d'une étude qu'ils mènent sur la mise en place de bibliothèques numériques. Deux projets ont été étudiés portant sur deux publics différents et concernant le prêt de livres numériques avec droits d'auteur : Bibook (Bibliothèque Municipale de Grenoble) et la Bibliothèque numérique du CRDP de l'académie de Nice.

Après avoir exposé des éléments de contexte favorables au livre numérique et au prêt, comme le taux d'équipement en augmentation de tablettes et smartphones, les « temps morts » des adolescents exploités par des activités numériques, ou encore l'élan donné par la mise en place de plans publics numériques, ils reviennent sur l'importance de repenser la médiation avec le numérique. En effet, la politique documentaire (acquisition, conservation, mise à disposition) des établissements change, et la médiation technique contraint cette politique documentaire. Un constat est dressé : les bibliothèques s'appuient sur des plateformes commerciales de prêt, et le développement en direct n'existe pas encore. Le projet Bibook dont l'objectif est de développer les services et l'offre en proposant une interface simple et unique pour ses publics est adossé aux plateformes Numilog et Feedbooks. Il a reçu le soutien du projet national PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque). La bibliothèque du CRDP de Toulon fédère quatre plates-formes (dont Numilog et Immatériel) via l'ENT Corelys vers les établissements scolaires de l'académie du Var.

Enfin, Aude Inaudi et Pierre Barbagelata soulignent le décalage entre le cadre de fonctionnement et le cadre d'usage en référence à Flichy. En effet, pour le lecteur, la phase d'authentification sur les plates-formes est obligatoire mais apparaît rébarbative. Pour les bibliothécaires, le fonds proposé pour le prêt est considéré comme encore trop restreint et le choix des titres se fait par défaut. Limitant les versions numériques d'une part et le nombre d'emprunt possible, les plates-formes commerciales de prêt recréent de la rareté alors que tous les titres sont disponibles pour la vente dans l'espace librairie en ligne des plateformes : c'est une forme d'embargo des éditeurs. Les éditeurs déterminent la durée du prêt et la chrono-dégradation des fichiers et usurpent alors le rôle et la fonction des bibliothèques. Le glissement de perte de contrôle pour les bibliothèques s'opère également au niveau des données utilisateurs (Big Data) puisque ce sont les éditeurs qui maîtrisent dorénavant la collecte des informations sur les comportements des usagers du PNB

Les échanges avec le public qui s'ensuivent ont majoritairement abordé les questions de la multiplication des entrées pour le lecteur ; du statut juridique du livre numérique qui n'est pas encore fixé ; du nombre d'incertitudes dans un contexte où les plates-formes de piratage prennent de plus en plus de place, voire la place des bibliothèques ; de la place de plus en plus importante des informaticiens et webdesigners dans la médiation ; de la marge de manœuvre des bibliothèques conséquemment aux financements publics ; des instabilités techniques, financières, etc. qui pourraient démotiver à terme les bibliothèques ; et des livres numériques libres de droit qui n'intéressent pas les usagers de bibliothèques.

2) « Etre un « auteur numérique » ? »

Par Virginie SPIES, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Equipe Culture et Communication / Centre Norbert Elias (UMR 8562 – EHESS – UAPV – CNRS).

Virginie Spies a fait part de son retour d'expérience en tant qu'auteur d'ouvrage numérique en présentant l'apport des réseaux sociaux dans l'écriture, la promotion d'un livre numérique, etc.

En effet, elle s'est dernièrement impliquée dans le processus d'écriture d'une fiction (Mars Ocean) *quasi* en temps réel, publiant sur un blog avec régularité pendant plusieurs mois, deux chapitres par semaine ; chapitre pensés pour un usage de lecture nomade ; tout en animant les comptes facebook et twitter associés à son blog Mars Ocean, mais également ses comptes personnels.

L'auteur constate que les comptes de l'auteur sont plus suivis que ceux du livre, et que le dispositif mis en place permet de communiquer avec ses lecteurs. Virginie Spies a également participé à des expériences d'écriture collective et se pose la question du statut d'écrivain numérique. Elle s'interroge également sur le livre numérique, ayant au final décidé de mettre à disposition son livre numérique en ligne sur la plate-forme Amazon. De cette expérience de commercialisation, elle retire que la plus grande difficulté est de décider du prix du livre, et de trouver des lecteurs pour provoquer des commentaires sur la plate-forme. Elle remarque également que les fonctions de l'écrivain numérique vont bien au-delà de l'écriture qui finalement n'existera que si l'auteur la fait vivre et connaître à la fois sur les réseaux sociaux, sur les blogs mais aussi sur Amazon.

En conclusion, elle considère qu'avec le numérique il est plus facile d'être lu et d'être accessible pour un auteur, mais rappelle que les grands médias traditionnels restent les plus prescripteurs. Et que si les lecteurs sont parfois considérés comme des objets marketing, elle souligne qu'ils sont aussi actifs notamment dans la profusion des blogs littéraires, tandis que les rencontres physiques avec les auteurs perdurent (salons, signature, etc.)

Les échanges avec le public qui s'ensuivent ont majoritairement abordé les questions de la complexité de la maîtrise des réseaux sociaux pour un auteur, et celle de la suppression des intermédiaires qui augmenterait la productivité des industries culturelles du livre.